



Commune de BALGAU
Département du Haut-Rhin

**Procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal
de la commune de Balgau
de la séance du 21 mai 2015**

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 11

Sous la présidence de Monsieur ENGASSER Pierre, Maire.

Présents : ROUX Christophe, BIXEL Chantal, FURSTOSS Marcel, EGLER Sébastien,
BIXEL-BONJEAN Mélanie, JECKER Raphaël, WALTER Valérie,
SCHERRER Dominique, KELLER Claude, BRENDLE Marie-Paule.

Ont donné procuration :

KURY David donne procuration à ROUX Christophe
MININGER Patrice donne procuration à SCHERRER Dominique
FOURNEL Anne donne procuration à JECKER Raphaël

Absent non excusé : /

Absent excusé et non représenté : FULHABER Bernard
Secrétaire de séance : Laura RIEGERT

Sous la présidence du Maire, la séance est ouverte à 20h. Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des conseillers et propose au Conseil de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Point 6 : Terrains lotissement les Bleuets
- Point 8 : Personnel (huis clos)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

Ordre du jour

0. Approbation du PV du 09 avril 2015
1. Décision modificative
2. Convention de groupement de commandes pour l'achat de gaz
3. Projet de modifications des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Brisach
4. Convention de conseil et d'assistance de l'ADAUHR
5. Divers devis
6. Terrains lotissement les Bleuets
7. Divers
8. Personnel (huis clos)

0. Approbation du PV de la séance du 09 avril 2015

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 avril 2015.

1. Décision modificative

Suite à une remarque de Mme VEILLARD, Trésorière Principale, concernant l'affectation du résultat pour le budget primitif 2015, il y a lieu de prendre une décision modificative.

En effet, les restes à réaliser de la section d'investissement de 2014 n'ont pas été intégrés dans l'affectation du résultat, il y a donc lieu de régulariser la situation.

Monsieur le 1^{er} Adjoint, chargé des finances, propose donc de rajouter les 5200 € du reste à réaliser 2014 dans l'affectation du résultat à l'article 001 « *solde d'exécution de la section d'investissement reporté* » en recettes d'investissement. Et donc, afin d'équilibrer le budget, il y a lieu d'affecter ces 5 200 € en dépenses d'investissement. Proposition est faite de les affecter à l'article 2313 pour les travaux d'agrandissement de la Mairie. Soit :

Crédit à ouvrir au 001		Crédit à ouvrir au chapitre 23	
Article 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	+ 5200 €	Article 2313 Mairie	+ 5 200 €

Sur proposition du 1^{er} Adjoint, le Conseil à l'unanimité des présents, valide les modifications du budget telles que présentées ci-dessus.

2. Convention de groupement de commandes pour l'achat de gaz

Dans le cadre de l'ouverture du marché du gaz à la concurrence, en conformité avec le droit européen, les tarifs réglementés de vente (TRV) proposés par les fournisseurs historiques (GDF-Suez et les entreprises locales de distribution) ont été supprimés pour les consommateurs professionnels avec un niveau de consommation supérieur à 30 MWh par an.

La fin des tarifs réglementés de vente d'électricité et de gaz oblige les collectivités publiques à souscrire une offre de marché d'ici le 1er juillet 2015, les règles de la commande publique s'appliquant alors, même pour les contrats passés avec les fournisseurs historiques.

Dans ce cadre, la Communauté de communes met en place une consultation pour la fourniture de gaz sous forme d'appel d'offres ouvert et a proposé aux communes ayant des sites avec un niveau de consommation supérieur à 30 MWh par an d'y participer : les communes de BALGAU, BIESHEIM et VOGELGRUN sont concernées.

Comme le prévoit l'article 8 VII du Code des Marchés Publics, il est proposé de former un groupement de commande avec la Communauté de communes du Pays de Brisach. Celle-ci

sera coordonnateur du groupement et, à ce titre, procèdera à la passation, la signature et l'exécution du marché pour le compte des membres du groupement.

Le titulaire du marché sera désigné par la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de communes, à qui les membres du groupement délèguent cette compétence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **approuve** l'adhésion de la commune au groupement de commande pour la fourniture de gaz
- **accepte** la désignation de la Communauté des Communes du Pays de Brisach comme coordinatrice du groupement
- **approuve** la convention constitutive du groupement
- **autorise** le Maire à signer la convention, ainsi que tout document afférent à ce marché.

3. Projet de modifications des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Brisach

Lors de sa séance du 30 mars 2015, le Conseil Communautaire de **la Communauté de Communes du Pays de Brisach** a arrêté un projet de modification des statuts qui comprend deux catégories de modifications :

Titre 1 : Elargissement des compétences statutaires en matière d'aménagement de l'espace par l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) ;

Un « toilettage » juridique des articles 5, 6 et 9 du Titre 2 intitulé « Administration et fonctionnement de la Communauté de Communes ».

Conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de statuts est aujourd'hui soumis aux Conseils Municipaux des 22 communes membres qui auront trois mois, à compter de cette transmission, pour se prononcer à la majorité qualifiée requise pour la création de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 février 2015 demandant à la Communauté de Communes du Pays de Brisach de prendre la compétence « urbanisme réglementaire » ;**
- **Approuve les nouveaux statuts de la Communauté de Communes intégrant l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et les modifications des articles 5, 6 et 9 du Titre 2 intitulé « Administration et fonctionnement de la Communauté de Communes » tels que présentés dans le projet.**

4. Convention de conseil et d'assistance de l'ADAUHR

La Commune a signé en avril 2012, une convention de conseil et d'assistance gratuite proposée par l'ADAUHR, pour une durée de 3 ans. Celle-ci étant arrivée à échéance, une nouvelle proposition de convention est soumise au Conseil. Ce partenariat est financé par le Conseil Départemental du Haut-Rhin.

Après lecture de la convention et délibération, le Conseil, à l'unanimité des présents :

- **approuve** la présente convention
- **autorise** le Maire à signer la convention et tous documents s'y afférents.

5. Divers devis

5.1. Service de sécurité à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet

Dans le cadre de la responsabilité du Maire en cas de troubles à l'ordre public et au vu des précédents lors des festivités du 14 juillet, un devis a été effectué auprès d'une société de gardiennage d'un montant de 672,61 € TTC pour la mise à disposition de quatre agents de sécurité de 21h00 à 3h00, à l'instar de l'année passée.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le devis proposé et charge Monsieur le Maire ou son représentant de signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Monsieur le Maire informe également le Conseil que l'habilitation des pompiers pour le tir du feu d'artifice est arrivée à son terme, et aucune possibilité de renouvellement. Le prestataire a proposé d'employer les 3 pompiers qui avaient cette habilitation et les prendra sous sa responsabilité. Cette opération permet de ne pas trop augmenter le coût du feu d'artifice.

Le Conseil prend acte.

5.2. Suppression de poteaux dans l'atelier municipal

Un devis a été établi en vue de supprimer deux poteaux gênant les manœuvres pour l'accès à l'atelier municipal. Un renforcement de la charpente est nécessaire.

Deux variantes sont proposées :

- l'une avec des poutres bois pour un montant de 4 704 € TTC
- l'autre avec des poutres aciers pour un montant de 4 332 € TTC.

Le Conseil, après en avoir délibéré, opte pour les poutres aciers.

5.3. Rue de la Gare et rue de Fessenheim

Un projet de réfection de la rue de la Gare est en cours pour une pose de bicouche.

Deux devis ont été établis, néanmoins le métré n'étant pas le même ni les matériaux, une mise au point doit être effectué.

Concernant la rue de Fessenheim, de la sortie du lotissement le Clos de la Hardt jusqu'au canal d'irrigation, qu'un seul devis est arrivé à ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil dit que :

- des devis avec des points de comparaison identique doivent être établis
- autorise le Maire a opté pour l'offre économique la plus avantageuse.

6. Terrains lotissement les Bleuets

6.1. Modification de la délibération du 19 mars 2014

En vue de la prochaine signature des actes de vente, il y a lieu de revoir la délibération du 19 mars 2014 où une erreur sur le montant a été constatée pour le lot 6.

En effet, le montant a été calculé sur une base de 6,52 ares, or selon l'arpentage définitif le lot 6 contient 6,51 ares.

De ce fait, le Conseil Municipal décide d'accepter la vente du lot 6 à Mme BRISSIAUD-SCHUELLER Séverine moyennant un prix de 65 034,90 € HT.

6.2. Acquisition de terrain

Monsieur le Maire soumet au conseil la demande d'acquisition d'un terrain dans le lotissement communal, concernant le lot 13 d'une contenance de 7,48 ares.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'accorder l'acquisition de ce lot à M. Thomas BRUNNER et Mme Jina DE ALMEIDA
- de maintenir le prix de 9 990 € HT l'are décidé par délibération du Conseil en date du 19 mars 2014.

7. Divers

7.1. Recensement 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil que la campagne de recensement 2016 se tiendra du 21 janvier au 20 février.

Pour se faire, il y a lieu de nommer, par arrêté municipal un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte de recensement.

Proposition est faite de nommer Mme Laura RIEGERT, Secrétaire de Mairie, coordonnateur communal et pour la suppléer, en cas d'absence, M. Christophe WILLIG, Adjoint administratif.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte ces propositions.

Monsieur le Maire propose également de nommer Mme Christine LIENHART et M. Christophe WILLIG en tant qu'agents recenseurs.

Le Conseil prend acte.

7.2. Mémorial de l'Alsace-Moselle

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par l'association des Maires du Haut-Rhin en vue de l'adhésion de la commune à l'association des Amis du Mémorial de l'Alsace-Moselle, qui a pour but de promouvoir, de soutenir et d'animer le Mémorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de ne pas donner suite à cette demande d'adhésion.

7.3. Photos aériennes

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail pour une offre de prise de vue aérienne de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de ne pas donner suite à cette proposition.

7.4. Postes d'affût

Le locataire du lot de chasse n°1 a transmis, pour information, la localisation des postes d'affût pour le tir de nuit des sangliers.

Le Conseil prend acte.

7.5. Fresque école

M. Marcel FURSTOSS, Adjoint au Maire, informe le Conseil qu'il a pris contact avec la menuiserie Schmitt de Weckolsheim. Le montant serait d'environ 1 000 € pour les 4 panneaux.

7.6. Poteaux incendie

Suite à la campagne de vérification des poteaux d'incendie effectuée par les pompiers, constat est fait que deux poteaux sont HS et qu'ils sont à changer rapidement. De plus, nombreux joints sont à changer.

Le Conseil prend acte.

7.7. Problème d'infiltration école

Suite à des problèmes récurrents d'infiltration à l'école dus aux panneaux photovoltaïques, un expert est passé pour effectuer un constat. Selon lui, une mise en place de bac acier est indispensable pour parer au problème. L'un des gérants de la société locataire de la toiture a été reçu en Mairie et un courrier leur a été adressé leur demandant de procéder, dans les meilleurs délais, à l'installation de bac acier.

7.8. Sécurité école

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Marie-Paule BRENDLE, Conseillère municipale et directrice de l'école. Cette dernière informe le Conseil du problème de plus en plus récurrent, de stationnement devant l'école. Il a également été relevé par les gendarmes venus sur place pour faire de la prévention routière aux élèves. Les enfants ne sont pas en sécurité.

Malgré le rappel effectué aux parents, le problème persiste. Il conviendrait d'inviter les parents à utiliser le parking du cimetière.

Il y a lieu de trouver des solutions pour permettre aux élèves d'être en sécurité aux abords de l'école.

7.9. Informations diverses

- Problème est relevé du stationnement d'un semi-remorque les week-ends sur le parking du cimetière. Ce dernier prend toutes les places de stationnement et gêne également l'accès aux conteneurs de tri.
- Les locataires du 23 rue du Nambsheim ont dénoncé leur bail. Néanmoins, avant toute remise en location, d'importants travaux de remise aux normes d'électricité sont à prévoir.
- Monsieur le Maire donne lecture des différentes cartes de remerciement parvenues en Mairie.

7.10. Calendrier

- 26 mai à 18h30 commission cimetière
- 28 mai à 18h commission 4 C
- 08 juin à 18h30 commission communication
- 18 juin à 18h30 commission relation jeunes en présence des présidents d'associations
- Fin juin réunion de travail sur les travaux de la Mairie

8. Personnel (huis clos)

La séance est levée à 23h15.